

# BOZAS Infos



N° 6 21 Juillet 2021

Après le gel qui a frappé brutalement plusieurs parcelles d'arbres fruitiers anéantissant à certains endroits le travail de nos agriculteurs pour toute une saison et les pluies de ces derniers jours, **l'été est enfin arrivé.**

Cependant les mesures sanitaires liées à la lutte contre la COVID demeurent présentes dans notre quotidien et imposent leur rythme. Pour contraignantes qu'elles soient, il nous appartient de les respecter strictement dans toutes nos activités sociales. Il s'agit d'un devoir civique et n'oublions pas que seule la vaccination d'une proportion importante de la population nous mettra collectivement à l'abri. Alors.....à vous de jouer.

C'est dans ce contexte que **le Club des Amis du Bois Madame** présidé par Monsieur Jean-Louis DELOCHE peut organiser à nouveau ses rencontres hebdomadaires. Ainsi, le 8 juillet près d'une vingtaine de ses membres s'étaient réunis dans la salle polyvalente plus accessible que la salle du conseil municipal de la mairie pour la reprise de leurs activités habituelles.

Le lien (l'accessibilité des locaux) est ainsi tout trouvé avec le dossier de **la réhabilitation de la mairie** qui a singulièrement progressé ces dernières semaines.

Le projet de programme immobilier s'articule autour du bâtiment actuel de la mairie et de l'immeuble de l'ancienne menuiserie REYNAUD acquis le 18 juin dernier pour un montant de 90 000 euros. Le dossier financier se précise (subventions, emprunts) et la procédure de marchés publics concernant la maîtrise d'œuvre sera engagée fin août.

Sous réserve des mesures sanitaires applicables à la fin de l'été, le projet pourra alors être présenté lors d'une réunion publique.

L'économie du projet fixée par le conseil municipal est la suivante :

Une mairie sur un seul niveau, intégrée dans les deux immeubles voisins reliés par une passerelle, accessible, d'une part par l'escalier à deux volées actuel et, pour l'accueil du public, **par une entrée accessible aux personnes à mobilité réduite** ouverte en façade ouest. Une salle de réunion ouverte en rez-de-chaussée en façade nord accueillera également les associations de la commune, et trois appartements de 50 m<sup>2</sup> chacun occuperont l'étage supérieur des deux bâtiments.

## Le devoir de mémoire à BOZAS, un moment de partage intergénérationnel

### - Journée de la déportation le 25 avril

En ce jour commémoratif des souffrances endurées par toutes les victimes de la déportation, ce sont les jeunes Alexis et Mathis PERRET, écoliers, qui ont procédé au pavoisement de la mairie en signe d'hommage.



### - Commémoration de la capitulation de l'Allemagne nazie le 8 mai 1945



Après le dépôt de gerbe effectué en compagnie de Monsieur Joseph DELOCHE président de l'association des Anciens Combattants et d'Héloïse BATTANDIER, collégienne, c'est Héloïse qui a lu le message de Madame Geneviève DARRIEUSSECQ, ministre déléguée chargée de la Mémoire et des Anciens Combattants.

Les sonneries réglementaires et la Marseillaise ont retenti devant le monument aux morts.

## Les élections régionales et départementales des 20 et 27 juin

Les élections départementales et régionales se sont déroulées au bureau de vote installé salle Aimé DELOCHE dans des conditions rigoureuses rendues complexes en raison de la concomitance des scrutins et des mesures sanitaires imposées.

Ces mesures contraignantes ont nécessité le renfort (efficace) de citoyens volontaires qui ont renforcé l'équipe des élus municipaux.

Merci de leur concours à :

- Christelle OSTERNAUD
- Philippe POULARD
- Florence DEDIEU
- Martine BATTENDIER
- Corentin BLACHON
- Pascal PERRIN
- Jean-Pierre COSTA
- Magalie SERRE
- Stéphanie HAHN
- Solange CHATELAS

Avec 125 votants pour 225 inscrits, les électeurs de la commune ont voté à 55,55 % en moyenne pour les deux scrutins et chacun des deux tours.

Le bureau des élections régionales



Le bureau des élections départementales

## Collecte des déchets le 24 avril 2021



Comme annoncé dans le "BOZAS Info" du 1er avril, l'opération nettoyage de printemps soutenue par ARCHE Agglo a été menée le 24 avril à BOZAS. Une équipe de citoyens volontaires dont deux collégiens, accompagnée par quelques élus municipaux s'est attelée à la mission.

Il est aujourd'hui navrant de devoir encore se livrer à de telles opérations alors que tous les moyens (bacs de dépôt des déchets ménagers, déchetterie) sont disponibles à proximité. Soyons vigilants.

La route de Saint Félicien n'a pas échappé à notre vigilance.

J'aime mon village, je protège la nature et son environnement, j'utilise les dispositifs de collecte.



## Réunion du Conseil municipal

Le Conseil municipal s'est réuni le 2 juillet à la mairie. Vous en trouverez le compte rendu détaillé sur le site internet de la commune et aux lieux habituels d'affichage administratif.

Parmi les points prévus à l'ordre du jour ont notamment été validés :

- Les tarifs des cases cinéraires du Colombarium
- La création d'un poste de secrétaire de mairie à temps complet dans la perspective du remplacement de la secrétaire actuelle
- Un emprunt de 700 000 euros auprès de la Caisse d'Epargne qui permettra de financer la réhabilitation du patrimoine immobilier de la commune (Mairie et Immeuble REYNAUD voisin, étage de la salle des fêtes, ancien vestiaire du terrain de sport)
- Le lancement de la procédure numérisée de marchés publics pour la réhabilitation de la mairie
- Le principe de l'ouverture d'un marché hebdomadaire, le mardi, à BOZAS

Par ailleurs au titre des questions diverses, la situation de la famille RATZ-LACROIX a une nouvelle fois été évoquée à la demande de Monsieur CANTAN (voir sujet POJOT évoqué infra).

## Le personnel communal se renouvelle

C'est la vie administrative, les départs rythment le mouvement des agents, ainsi le départ en retraite de Monsieur **Bernard MONTEIL** à l'automne dernier et dont nous rappellerons prochainement la carrière municipale (COVID oblige) a vu arriver Monsieur **Rémi BERJON** que beaucoup d'entre vous ont déjà rencontré et qui se présente ainsi :

J'ai longtemps travaillé en mairie mais avant mon arrivée au service technique de Bozas, je ne connaissais pas la vie d'une petite commune.

Ces derniers mois, j'ai pu découvrir des activités à la fois variées et intéressantes :

- la gestion de la station d'épuration
- la voirie (enrobés, fossés, talus...)
- l'entretien des bâtiments communaux (la mairie, la salle des fêtes et les logements communaux)
- la distribution des courriers municipaux
- la surveillance générale de la commune (contact avec les personnes isolées)
- la capture des animaux errants



- le ramassage des déchets "sauvages"

tout en assurant les tâches classiques liées au paysagisme dont j'avais déjà l'habitude (entretien du cimetière, des espaces verts, des bords de route, des chemins de randonnée...) Je suis aussi responsable du déneigement (bien que je n'aie pas eu l'occasion de le faire cette année), du salage durant l'hiver et de la réfection du mobilier urbain.

J'ai aussi eu le plaisir de rencontrer de nombreux habitants de la commune et de les aider, c'est toujours agréable de croiser des visages souriants. Avec le temps, je connaîtrai de mieux en mieux la vie communale et tous les habitants.

J'espère que mes services apporteront satisfaction et je tiens à rappeler que je suis à la disposition de tous.

En outre, le départ annoncé pour une retraite bien méritée de Madame **Martine REYNAUD** dont nous reparlerons le moment venu, nous a conduits à anticiper le recrutement d'une nouvelle secrétaire de mairie.



Au terme du processus règlementaire de recrutement, la candidature de Madame **Elodie WOLFARTH** a été retenue et se présente :

Titulaire d'un BAC +3, j'ai souhaité après une expérience professionnelle en tant que conseillère en économie sociale et familiale au sein d'associations (Croix-Rouge Française et Etablissement Médical de la TEPPE), m'engager au service d'une collectivité locale. Ma candidature sur le poste de secrétaire de mairie à BOZAS s'inscrit dans la continuité d'un parcours de transition professionnelle. Je souhaite donc m'épanouir dans de nouvelles fonctions et m'engager dans les nombreux projets de la commune, notamment le projet immobilier important dans lequel j'ai hâte de m'investir.

Elodie WOLFARTH

La prise de fonctions de Madame WOLFARTH a eu lieu le 15 juillet pour une période de formation en doublure avant le départ de Madame REYNAUD prévu le 1er octobre et qui a cumulé quelques droits à congé.

## Marché vespéral hebdomadaire

Sur une proposition de la toute jeune association « Les caprices de Taly » présidée par Madame Nathalie MERLE, un marché hebdomadaire est organisé à BOZAS chaque mardi après-midi à partir de 16 heures près du terrain de jeux pour enfants durant les mois de juillet et d'août.

Si la pluie a perturbé les deux premières journées, gageons que le soleil sera présent pour les prochaines rencontres.

Pensez à y faire un petit tour, vous y serez les bienvenus.



Enfin le soleil ce mardi 20 juillet

## Assemblée générale de l'association communale de chasse agréée (acca)

Le 18 juillet dernier, l'assemblée générale de l'association de chasse de BOZAS s'est tenue à la mairie sous l'autorité de son président Monsieur **Bernard LAQUET**.

Le bilan de l'année écoulée a été présenté ainsi que les perspectives de l'année prochaine. Par ailleurs l'activité de l'association sur le territoire en faveur de la préservation de l'éco système a été rappelée, notamment, outre l'entretien des chemins utilisés toute l'année par les promeneurs, l'opération de comptage de gibiers (chevreuils, sangliers, blaireaux, lièvres...) menée comme chaque année sur 3 jours consécutifs qui permet, en liaison étroite avec la fédération départementale de la chasse, de déterminer l'évolution des populations sur le territoire et le volume des prélèvements possibles par espèces pour la prochaine année de chasse en préservant le capital cynétique.

Au sortir de l'assemblée générale



## Que se passe-t-il à POJOT ?

Vous n'avez pas manqué depuis plusieurs mois d'être alertés par des articles de presse, des tracts, des mèls et plus récemment par un courrier déposé directement dans votre boîte à lettre à l'initiative d'un « Comité de soutien » caché derrière un anonymat courageux concernant le développement d'une forme particulière d'urbanisme dans le quartier de POJOT.

Ces informations multiples, confuses et souvent erronées ont pu susciter chez vous des interrogations. Il paraît nécessaire aujourd'hui de vous informer le plus clairement possible sur cette situation à laquelle la municipalité est attentive.

En juin 2020 dès notre élection, à l'occasion d'un déplacement à POJOT afin d'examiner sur le terrain les conditions d'une seconde demande de permis de construire une miellerie formulée par le gérant de la société « Les Jardins de la goutte d'eau » dans ce secteur après un premier refus signé par le maire précédent en date du 16 mars 2020, la présence de plusieurs constructions (cinq) édifiées en zone inconstructible sur différentes parcelles, sans autorisation ou déclaration, a été constatée.

Les services de l'Etat spécialisés en matière d'urbanisme alertés conformément aux dispositions du code de l'urbanisme, ont été amenés, après avoir constaté les infractions, à

engager à l'encontre des différents propriétaires les procédures judiciaires prévues par le même code. Ainsi, depuis lors, sur les cinq situations irrégulières, trois ont été réglées au stade amiable, les intéressés ayant remis les terrains dans leur état agricole d'origine, deux autres font l'objet de poursuites judiciaires devant le tribunal de PRIVAS, dont celle des « Jardins de la goutte d'eau » fortement soutenue par le comité évoqué ci-dessus.

Dans ce dossier, la famille concernée a expressément fait savoir lors d'une réunion en mairie qu'elle avait acquis ces parcelles agricoles, certes inconstructibles mais qu'elle était déterminée à résider à cet endroit indépendamment des règles d'urbanisme en vigueur.

Il est « simplement » demandé à la municipalité de prendre acte de cette situation nonobstant son caractère illégal et de trouver le moyen de la régulariser. Nos concitoyens qui se voient opposer un refus ou demander des pièces complémentaires pour leurs demandes en matière d'urbanisme apprécieront.

Devant l'obstination de ces personnes, j'ai été amené, outre l'engagement des procédures rappelées ci-dessus, en application des dispositions prévues par le code de l'urbanisme, à déposer plainte le 16 juillet dernier, avant une éventuelle constitution de partie civile destinée à garantir les droits et intérêts de la commune.

Bien sûr, contrairement à la confusion qui est habilement entretenue par les informations diffusées par le comité de soutien, cette procédure (qui n'est rien d'autre que l'application stricte et égalitaire des règles d'urbanisme) ne concerne que l'édification illégale d'une habitation et ne vise en rien l'exploitation des parcelles agricoles, propriété de cette famille qui a naturellement accès par ailleurs aux dispositifs d'aide prévus en leur qualité d'exploitants.

D'autre part, s'agissant du second permis de construire la miellerie déposé par cette même famille, les mêmes causes produisant toujours les mêmes effets, au terme de l'instruction du dossier, celui-ci a également fait l'objet d'un refus par arrêté municipal du 10 août 2020. Cet arrêté a été contesté par les pétitionnaires devant le tribunal administratif de LYON. La commune s'est engagée en réponse dans cette procédure, assistée par un avocat du barreau de LYON.

Par ailleurs, après une levée fortuite de leur anonymat, trois responsables du comité de soutien ont été reçus à la mairie le 25 juin. La position non négociable de la municipalité, parce qu'elle est juridiquement fondée et parfaitement égalitaire dans son application des règles d'urbanisme, leur a été rappelée.

J'ai tenu à vous informer directement de cette situation regrettable.

JL W

## De l'école primaire au collège

Trois écoliers de BOZAS quittent le CM2 pour le collège et la classe de sixième.

A l'occasion de cette nouvelle étape dans leur scolarité un dictionnaire leur a été remis lors d'une petite rencontre sympathique à la mairie le mardi 20 juillet.

Nous souhaitons que ce petit ouvrage leur donnera le goût de prolonger le plus loin possible leur parcours de formation.

Félicitations et encouragements à Léonie ALEXANDRE, Alexis PERRET et Hugo LAVIS.



Les futurs collégiens

## Etat civil

### Remise d'un cadeau de naissance pour la petite Inès COSSON

A l'occasion de la naissance de la petite Inès, 100 rue du Soleil Levant à BOZAS évoquée précédemment, un chèque de 50 € a été remis à ses heureux parents.

## Mariage

Samedi 3 juillet à 16h30 en la salle Aimé DELOCHE transformée en salle des mariages a été célébrée l'union de Madame Karine TRILLOT, de MASSAS et de Monsieur Abdellah NESSAR. Nous adressons nos vœux les meilleurs aux nouveaux époux.

## Quelques informations d'ARCHE Agglo

### - Ateliers « Du potager à l'assiette » d'avril à octobre 2021

Comme chaque année, ARCHE Agglo propose des ateliers de jardinage écologique, à l'attention du grand public, appelés « Du potager à l'assiette ». Organisés avec l'association Jardin'Envie, ces ateliers sont gratuits et visent à initier les jardiniers amateurs aux techniques alternatives pour l'élaboration et l'entretien de leur potager.

Inscriptions obligatoires

Les ateliers sont gratuits, ouverts à tous et nécessitent une inscription préalable. Pour cela, une seule adresse : [www.archeagglo.fr/ateliers-potager](http://www.archeagglo.fr/ateliers-potager)



### - Espace famille

Vous avez un enfant de moins de 4 ans, vous recherchez un mode d'accueil régulier ou occasionnel, en collectivité ou dans le cadre d'un accueil individuel ?

L'Espace famille ARCHE Agglo accueille et accompagne les familles à chaque étape de la vie.

68 rue de Chapotte Tournon-sur-Rhône 04 26 78 39 28 [www.archeagglo.fr](http://www.archeagglo.fr)

Cet espace regroupe les services petite enfance, enfance-jeunesse et seniors-autonomie.

**Espace Famille**  
un guichet d'accueil unique

L'Espace famille ARCHE Agglo accueille et accompagne les familles à chaque étape de la vie.  
68 rue de Chapotte  
Tournon-sur-Rhône  
04 26 78 39 28

Cet espace regroupe les services petite enfance, enfance-jeunesse et seniors-autonomie.

[www.archeagglo.fr](http://www.archeagglo.fr)

**Les modes d'accueil**

**PETITE ENFANCE**

Vous avez un enfant de moins de 4 ans, vous recherchez un mode d'accueil régulier ou occasionnel, en collectivité ou dans le cadre d'un accueil individuel ?

L'Agglo vous accompagne dans vos démarches.

- + de 100 professionnels ARCHE Agglo au service des enfants
- 388 assistants maternels sur le territoire

Logo: **ARCHE Agglo**

Partners: **ardèche**, **ARDÈCHE**, **ARDÈCHE**, **ARDÈCHE**

© Services de la communauté ARCHE Agglo - Juin 2021 - 100 pages au total (hors photos)

**- Domaine du lac de Champos : demandez votre carte d'accès privilégié**

Comme chaque année, le Domaine du lac de Champos, situé à Saint-Donat-sur-l'Herbasse, propose, à l'ensemble des habitants du territoire, une carte d'accès privilégié permettant un accès illimité, tout l'été, à l'espace de loisirs pour 20 euros par foyer.



## Entrée illimitée tout l'été !

Pour 20 €, faites la demande de votre carte réservée aux habitants du territoire ARCHE Agglo

[www.archeagglo.fr](http://www.archeagglo.fr)



**votre carte  
d'accès  
privilégié**

Formulaire disponible en ligne sur [www.archeagglo.fr](http://www.archeagglo.fr) ou document à retirer en mairie de Saint-Donat-sur-l'Herbasse et dans les offices de tourisme AH ! Tourisme

[www.lacdechampos.fr](http://www.lacdechampos.fr)  
[www.archeagglo.fr](http://www.archeagglo.fr)



### Favoriser l'accès aux habitants du territoire

La carte d'accès privilégié permet aux familles du territoire, d'accéder à un tarif spécial à l'espace de loisirs de Champos. Ainsi, une seule carte peut-être délivrée par famille pour un montant de 20 euros. Chaque membre de la famille, titulaire du permis de conduire et vivant dans le foyer pourra l'utiliser. La carte est à régler lors du 1er passage en caisse.

### Comment se procurer la carte d'accès privilégié ?

La carte d'accès privilégié est à demander via le formulaire en ligne disponible sur [www.archeagglo.fr](http://www.archeagglo.fr) Pour les personnes ne disposant pas de connexion internet, il est possible de faire sa demande en mairie de Saint-Donat-sur-l'Herbasse, ou auprès des offices de tourisme du territoire.

### Documents à fournir

Pour se procurer la carte d'accès privilégié, il est nécessaire de se munir d'un justificatif de domicile et des papiers d'identité de

toutes les personnes du foyer désirant apparaître sur la carte et disposant d'un permis de conduire (véhicule ou 2 roues).

.....

Ce bulletin d'information est réalisé par l'équipe municipale.

Vous pouvez faire connaître vos observations ou poser vos questions en vous adressant à Monsieur le maire, par courrier ou par mèl à l'adresse : [mairie@bozas.fr](mailto:mairie@bozas.fr)